

AVIS D'ENQUÊTE

PUBLIQUE

Par arrêté du 29 octobre 2025, la commune de VIC-FEZENSAC réalise une enquête publique pour l'aliénation et la cession de trois chemins :

- Chemin rural n°45 dit du Mastron
- Chemin rural n°49 dit de Vic au Baqué
- Chemin rural anonyme perpendiculaire à la RD 221

L'enquête aura lieu du lundi 24 novembre au lundi 08 décembre 2025, pendant laquelle :

- le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier à la mairie à ses heures habituelles d'ouverture et en version électronique à <https://mairie-vic.netboard.me/affichage/?tab=992146>
- les observations écrites pourront être formulées en personne à la mairie, à ses heures d'habituelles d'ouverture, sur registre papier ; par courriel adressé à « M. le commissaire enquêteur » à ep2025-vic-fezensac@participez.eu ; et par courrier postal (reçu au plus tard le 8 décembre) à « Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Vic-Fezensac, Cours Delom, 32190 Vic-Fezensac »

Le commissaire-enquêteur désigné, Monsieur Antoine GUICHARD, se tiendra à la disposition du public pour répondre à ses questions et recevoir ses observations en mairie les lundi 24 novembre et vendredi 5 décembre de 09h à 11h, sans rendez-vous.

Pour plus de détails, voir <https://mairie-vic.netboard.me/affichage/?tab=992146>